

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 28  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 137

**Demande de subventions : actualisation du Plan de financement de l'enrochement de la Place Miot.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La route départementale 111, qui relie le centre ville d'Ajaccio à la pointe de la Parata, longe le rivage sur une grande partie de son linéaire et certaines infrastructures publiques (place, jardin, parking, etc.) ou privées (maisons) qui se trouvent exposées à la mer, ne sont protégées par endroits que par un simple talus en enrochement.

Les récentes séries d'événements météorologiques (octobre 2008, début janvier 2010 et février 2010) ont fortement sollicité les ouvrages de la baie. C'est en particulier vrai pour les talus de protection de la route des Sanguinaires.

Il est nécessaire, pour des questions de sécurité, de procéder aux réparations de ces ouvrages et ce, notamment au niveau des protections en enrochement au droit de la Place Miot.

En effet, la place Miot est une place piétonne très fréquentée de par, son positionnement stratégique aux abords du centre ville et sa proximité avec la mer. Située entre les plages de Saint-François à l'est et du Trottet à l'ouest, elle se compose principalement d'un skatepark, d'un grand square arboré avec des jeux d'enfants, d'un parking et de la caserne GROSSETTI.

Sur tout ce linéaire se trouve une longue promenade piétonne en béton protégée par des talus en enrochement coté mer (sur un linéaire de 480 m).

Les dernières tempêtes ont par endroit, déstabilisé les protections de talus. Elles ont franchi significativement le haut du talus, les rendant dangereux et dégradant les aménagements situés immédiatement en arrière (muret de protection, jeux pour enfants y compris les revêtements spéciaux, zones d'espace vert).

L'objectif poursuivi, à travers la réfection de ces enrochements, est de pouvoir récupérer les fonctionnalités de cet espace public et prioritairement l'espace pour les manifestations.

Le programme se décompose comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Publicité et Appels d'Offres	5 000 €	19,60%	980 €	5 980 €
Acquisition foncière	0 €	5,00%	0 €	0 €
Etude de programmation	0 €	19,60%	0 €	0 €
Etudes Préalables	0 €	19,60%	0 €	0 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	74 510 €	19,60%	14 604 €	89 114 €
Etude de sol	0 €	19,60%	0 €	0 €
Mission de Contrôle Technique	7 976 €	19,60%	1 563 €	9 539 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	2 175 €	19,60%	426 €	2 601 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	1 495 000 €	8%	119 600 €	1 614 600 €
Assurance (0,5 % des travaux)	7 475 €	19,60%	1 465 €	8 940 €
Divers	15 000 €	19,60%	2 940 €	17 940 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 607 136 €</b>		<b>141 579 €</b>	<b>1 748 715 €</b>

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

	Montant HT	Ville	FEDER	CTC
<b>Participation réelle HT</b>	<b>1 607 136 €</b>	321 427.20 €	1 044 136.00 €	241 070.40 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du FEDER.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	1 607 136.00 € HT
Participation FEDER (65 % du montant HT)	1 044 638.40 €
Participation CTC (15 % du montant HT)	241 070.40 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	321 427.20 €

**Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012: en investissement :**

En Dépenses : Chapitre 23, Article 2315, Fonction 824 et en Recettes : Chapitre 13, Article 1323.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'approuver le présent programme relatif à l'enrochement de la place MIOT
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du FEDER.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Madame Isabelle MORACCHINI, Adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**APRES AVIS favorable** de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

Le programme relatif à l'enrochement de la place Miot, tel qu'exposé ci-dessus.

**ADOPTE**

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération	1 607 136.00 € HT
Participation FEDER (65 % du montant HT)	1 044 638.40 €
Participation CTC (15 % du montant HT)	241 070.40 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	321 427.20 €

**AUTORISE Monsieur le MAIRE**

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du FEDER.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**



*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012\_137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012